



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 53 du 5 juillet 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 21

DÉCISION N° 775/ARM/EMM/MGM

portant création de la formation administrative « Trolley de Prévaux ».

Du 20 juin 2024

DÉCISION N° 775/ARM/EMM/MGM portant création de la formation administrative « Trolley de Prévaux ».

Du 20 juin 2024

NOR A R M B 2 4 0 1 2 5 8 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l'instruction générale [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 26/ARM/EMM/PS/ORT du 27 juillet 2022 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#) ;

Vu la décision du 19 septembre 2023 portant délégation de signature (état-major des Armées) (JO n° 220 du 22 septembre 2023, texte 14) ,

Décide :

Article 1^{er}

Création.

La formation administrative « *Trolley de Prévaux* » est créée à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2.

Organisation

Basée à Brest, la formation administrative « *Trolley de Prévaux* » est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

Article 3

Armement et essais.

Le Patrouilleur hauturier « *Trolley de Prévaux* » prendra armement pour essais selon une décision ultérieure. Le bâtiment acquerra alors le statut de navire de guerre et d'élément naval de force maritime.

Après ses essais, il ralliera son port-base, lequel sera officialisé par décision.

Article 4

Automatisation.

Clair libellé de l'unité : Patrouilleur hauturier Trolley de Prévaux

Code d'identification : 0AEC

Implantation géographique : Brest

Article 5

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,

major général de la Marine,

François MOREAU.